

<i>Conseillers municipaux</i>	<i>Présence / Absence</i>
PINEL Jean-Claude	Présent
HERAILH Pierre	Présent
PICOUET Eliane	Présente
ESPADA Cyril	Présent
HEBRARD André	Présent
NOURET Jean-Claude	Présent
PAGES Maryse	Présente
BRUNO Elisabeth	Présente
GAY Sylvie	Présente
BARLERIN Anne-Charlotte	Présente
PENCHENAT Loïc	Présent
GALANTI Laurie	Présente
JACQUIER Philippe	Présent
TABOUELLE Alain	Présent
CARSALADE Isabelle	Présente

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CUQ-TOULZA

Date de la Convocation : 01/06/2026

Date du Conseil Municipal : 05/06/2026

Nombre de membres :

- *Afférents au Conseil Municipal :* 15

- *En Exercice :* 15

- *Présents :* 15

- *Pouvoirs :* 0

Secrétaire de séance : André HEBRARD

Le 5 juin 2026 à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de CUQ-TOULZA, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. Jean-Claude PINEL, Maire.

Délibération 2026/41 : Vidéosurveillance du bourg

Considérant la délibération 2025/47 du 27 novembre 2025 qui sollicitait une subvention auprès de la préfecture du Tarn dans le cadre de la DETR 2026, pour le projet « Vidéoprotection du bourg » ;

Considérant l'arrêté préfectoral du 27 avril 2026, reçu le 21 mai 2026, portant attribution d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux à la commune dans le cadre de ce même projet, à hauteur de 50 % du montant prévisionnel de 34 758 €HT, soit 17 379 €.

Considérant la réunion de la commission « Travaux publics / voirie » en date du 1^{er} juin 2026 ;

M. le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal la poursuite du projet de vidéosurveillance du bourg.

M. le Maire précise que le projet devra être étudié en détail avec un représentant de la gendarmerie, pour fixer les lieux d'implantation des caméras et les orientations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 2 abstentions, 1 voix contre, 12 voix pour :

- APPROUVE le projet de vidéoprotection du bourg ;
- AUTORISE le Maire à consulter la gendarmerie et les entreprises pour mettre en œuvre le projet.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire, M. Jean-Claude PINEL.

Le Secrétaire de séance, M. André HEBRARD.

